

PERIODES DE VACANCES UNIVERSITAIRES 2021-2022 (*)

Vu les articles D.612-2 du code de l'éducation et L412-8 du code de la sécurité sociale

L'inscription à l'université est annuelle.

Les périodes d'interruption des activités pédagogiques d'enseignement et de recherche de toutes natures (cours et stages) ainsi que la publication des résultats sont prévues dans le calendrier propre à chaque formation.

Elles peuvent être fixées pour la formation durant les périodes suivantes :

	Du : (après les cours)	Au : (matin)
Toussaint (le cas échéant)	samedi 30 octobre 2021	lundi 8 novembre 2021
Noël	samedi 18 décembre 2021	lundi 3 janvier 2022
Hiver IUT	samedi 12 février 2022	lundi 28 février 2022
Hiver hors IUT (2 ^e semaine)	samedi 19 février 2022	lundi 28 février 2022
Printemps	samedi 16 avril 2022	lundi 2 mai 2022

(*) à l'exception des formations conduisant aux diplômes d'Etat de santé.